

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 12 Juillet 2016

Délibération n°54 - 2016 relative à la Modification de la Charte Informatique

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3 IV 4°),

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la modification de la Charte régissant l'usage du système d'information au sein de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	24
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	35	Pour	35	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GEI ET

Document en annexe au présent extrait : Charte régissant l'usage du système d'information

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 31.08.2016

Document mis en ligne le : 31.08.2016